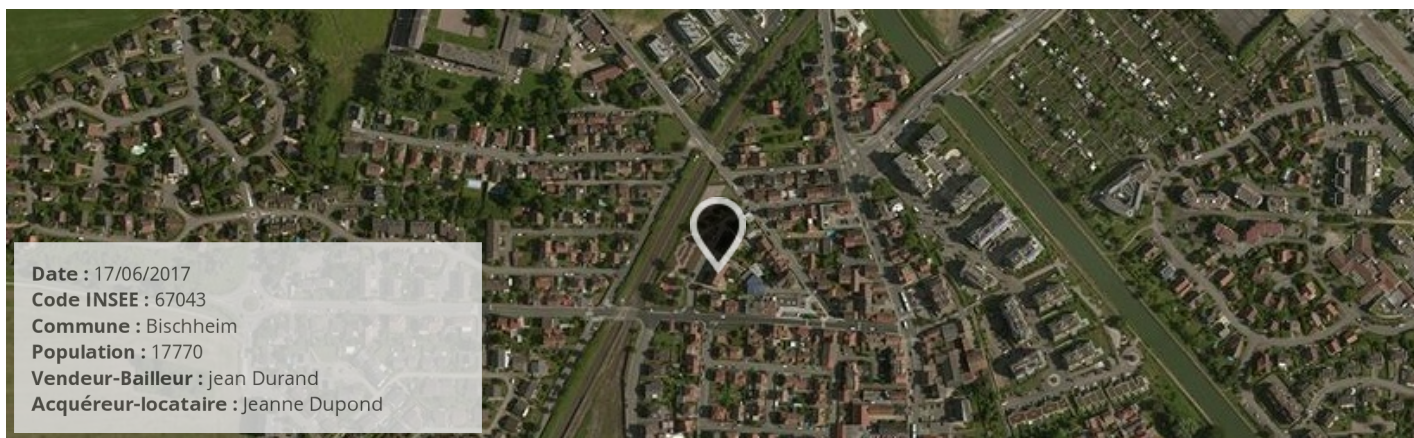


ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

4 PARC GUIRBADEN 67800 BISCHHEIM



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

18 BASIAS, 1 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 3

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Par remontées de nappes naturelles
Mouvement de terrain
Affaissements et effondrements (cavités souterrain)
Tassements différentiels
Séisme

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Risque industriel
Effet thermique
Effet de surpression
Effet toxique
Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Par une crue à débordement lent de cours d'eau)	Préscrit	PPRi CUS	17/01/2011
Inondation (Par remontées de nappes naturelles)	Préscrit	PPRi CUS	17/01/2011
Inondation (Inondation)	Préscrit	PPRi CUS	17/01/2011
Inondation (Par remontées de nappes naturelles)	Approuvé	PERI et PPRi Strasbourg	21/09/1993
Inondation (Par une crue à débordement lent de cours d'eau)	Approuvé	PERI et PPRi Strasbourg	21/09/1993

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable

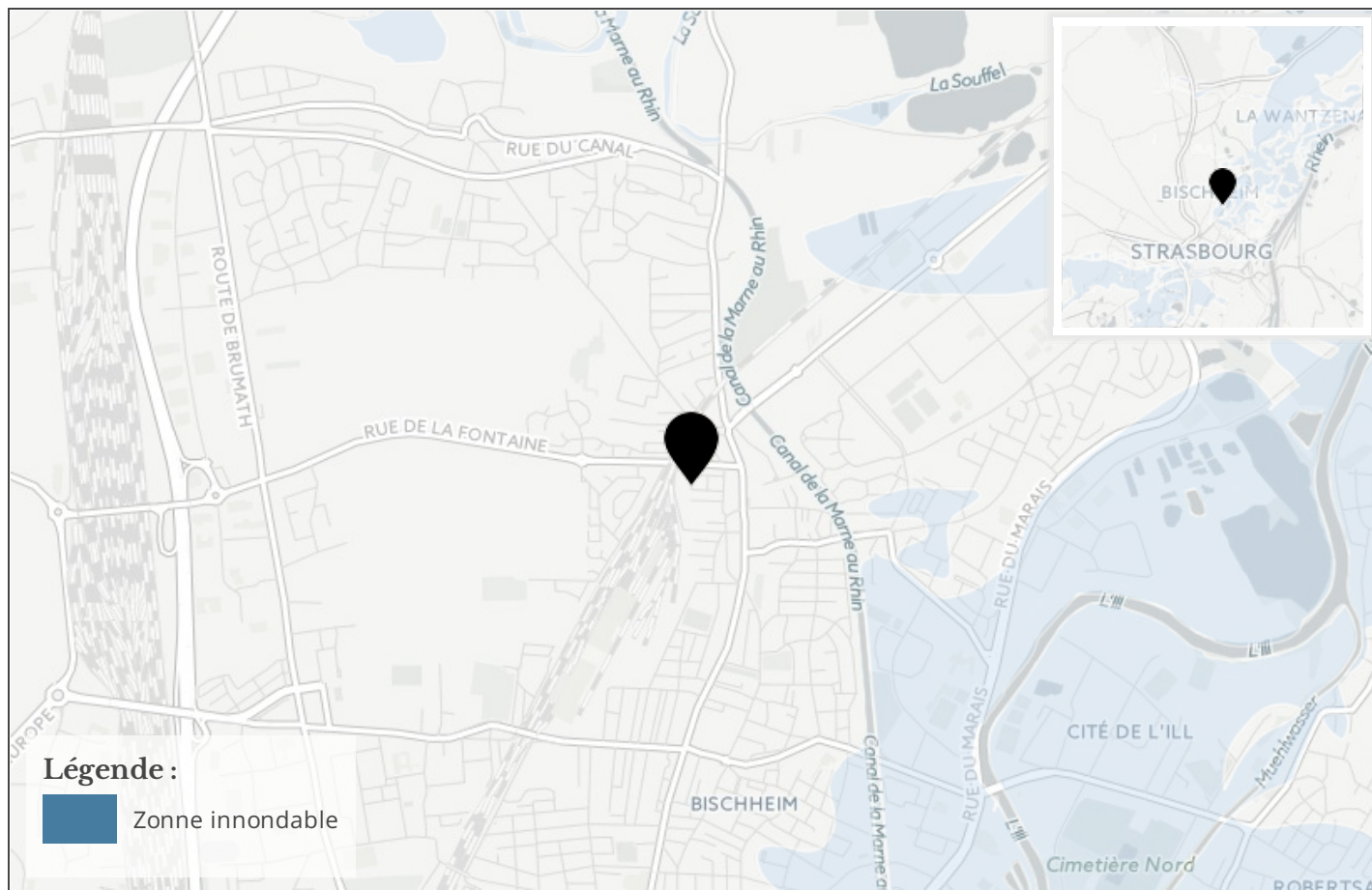
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
n/a		

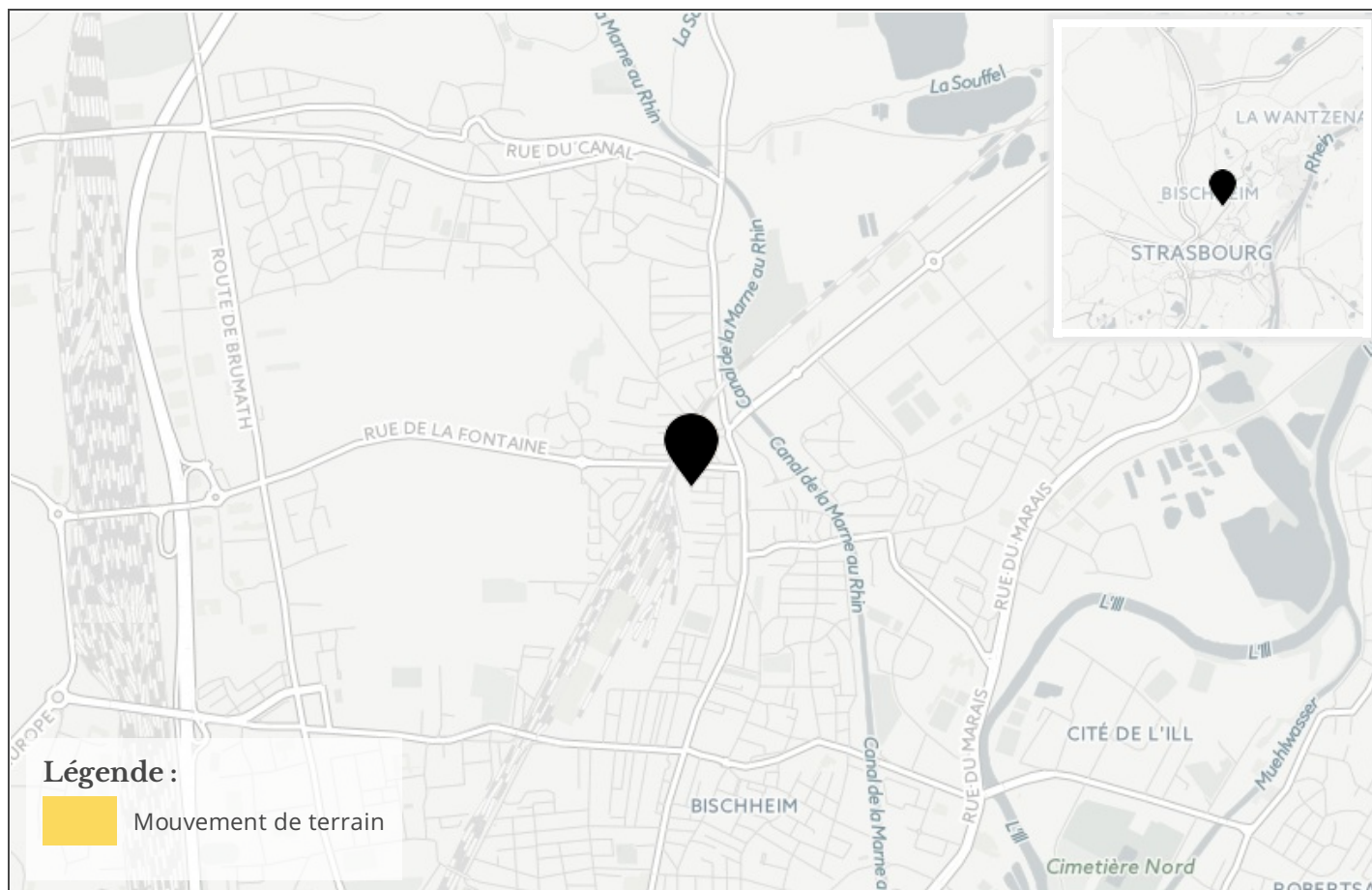
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations et coulées de boue	22/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
Inondations et coulées de boue	24/06/1992	24/06/1992	24/12/1992	16/01/1993
Inondations et coulées de boue	19/06/1994	19/06/1994	28/10/1994	20/11/1994
Inondations et coulées de boue	09/06/1996	09/06/1996	09/12/1996	20/12/1996
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

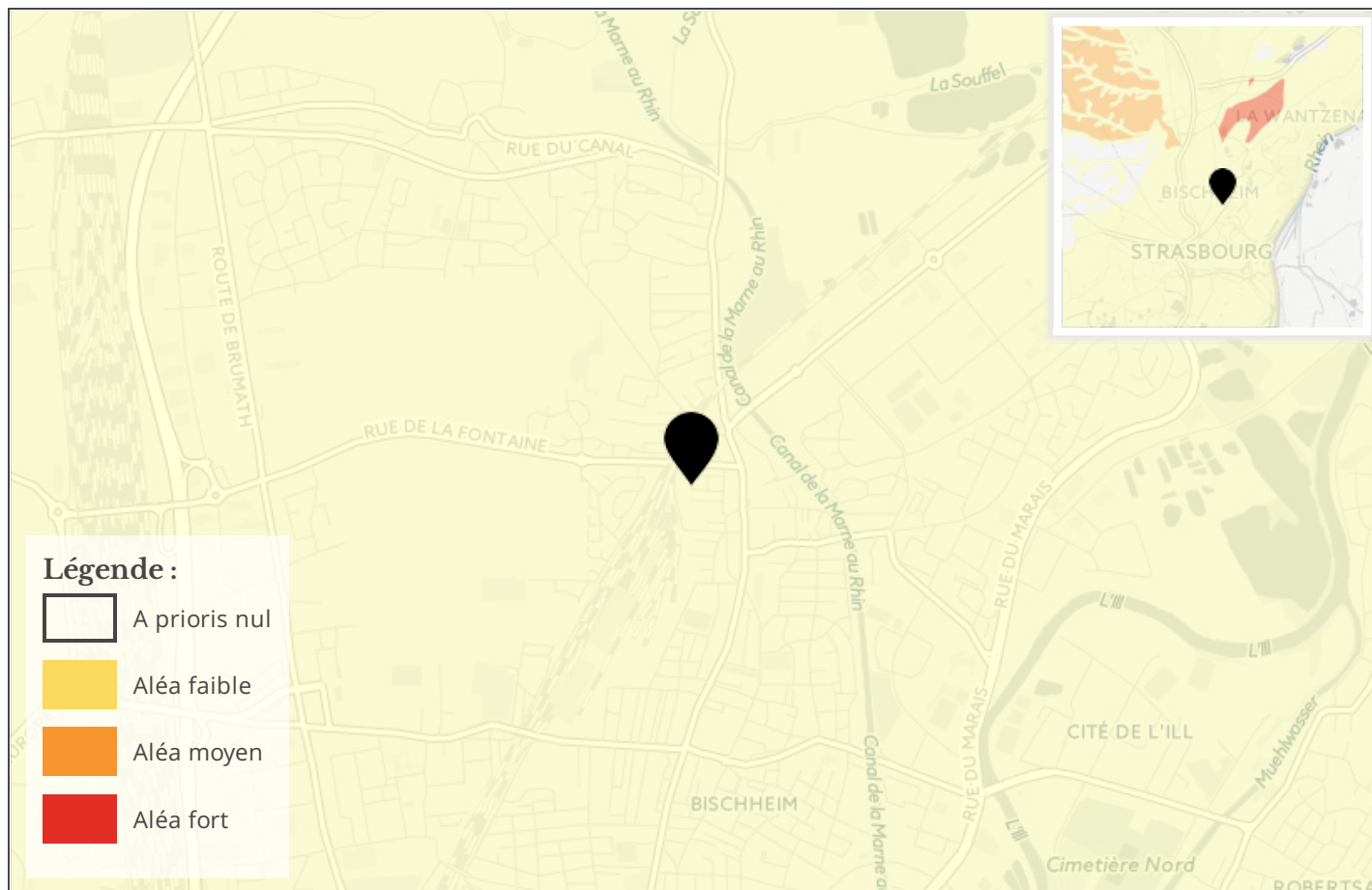
Cartographie des inondations



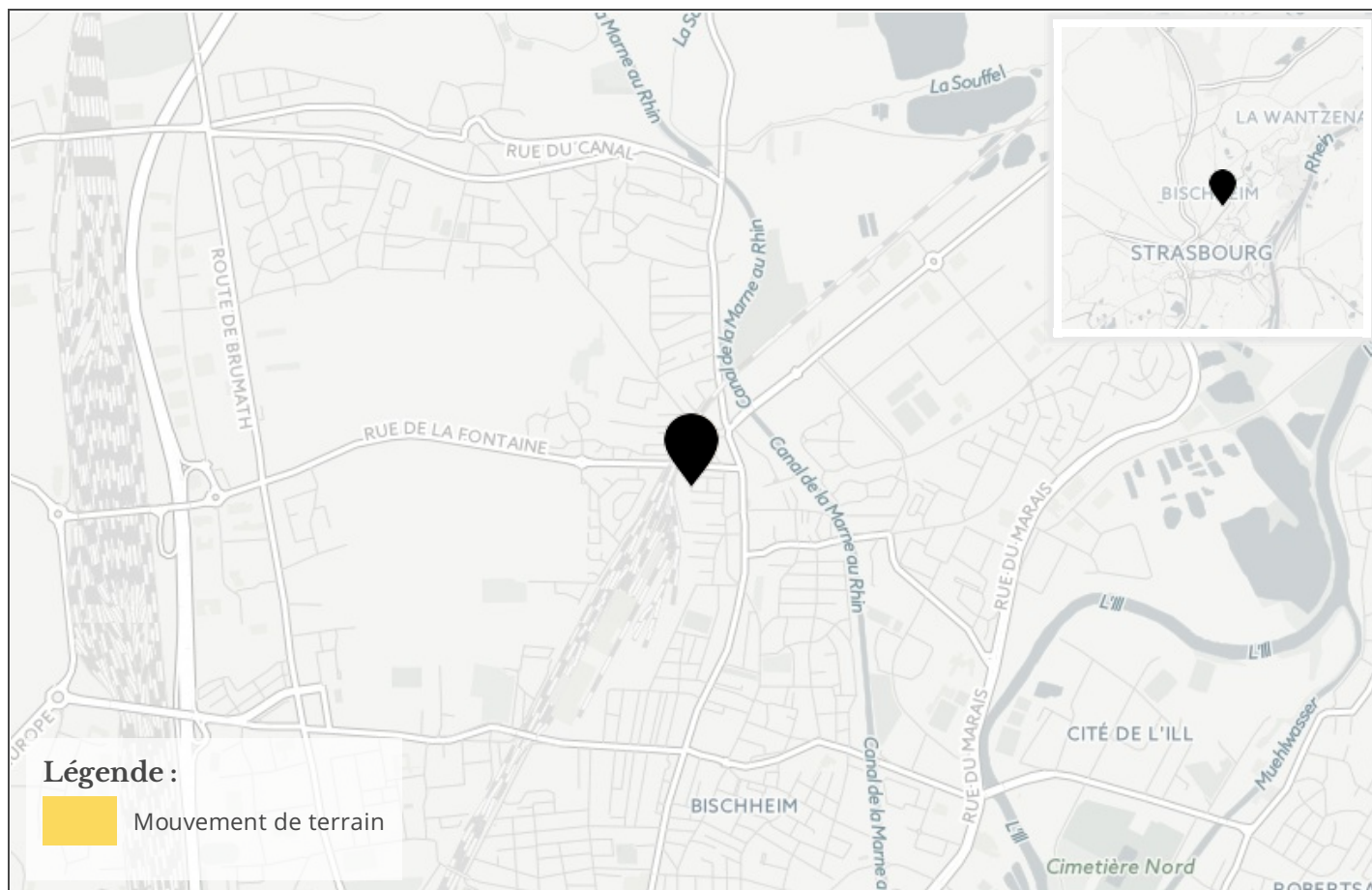
Cartographie des mouvements de terrains



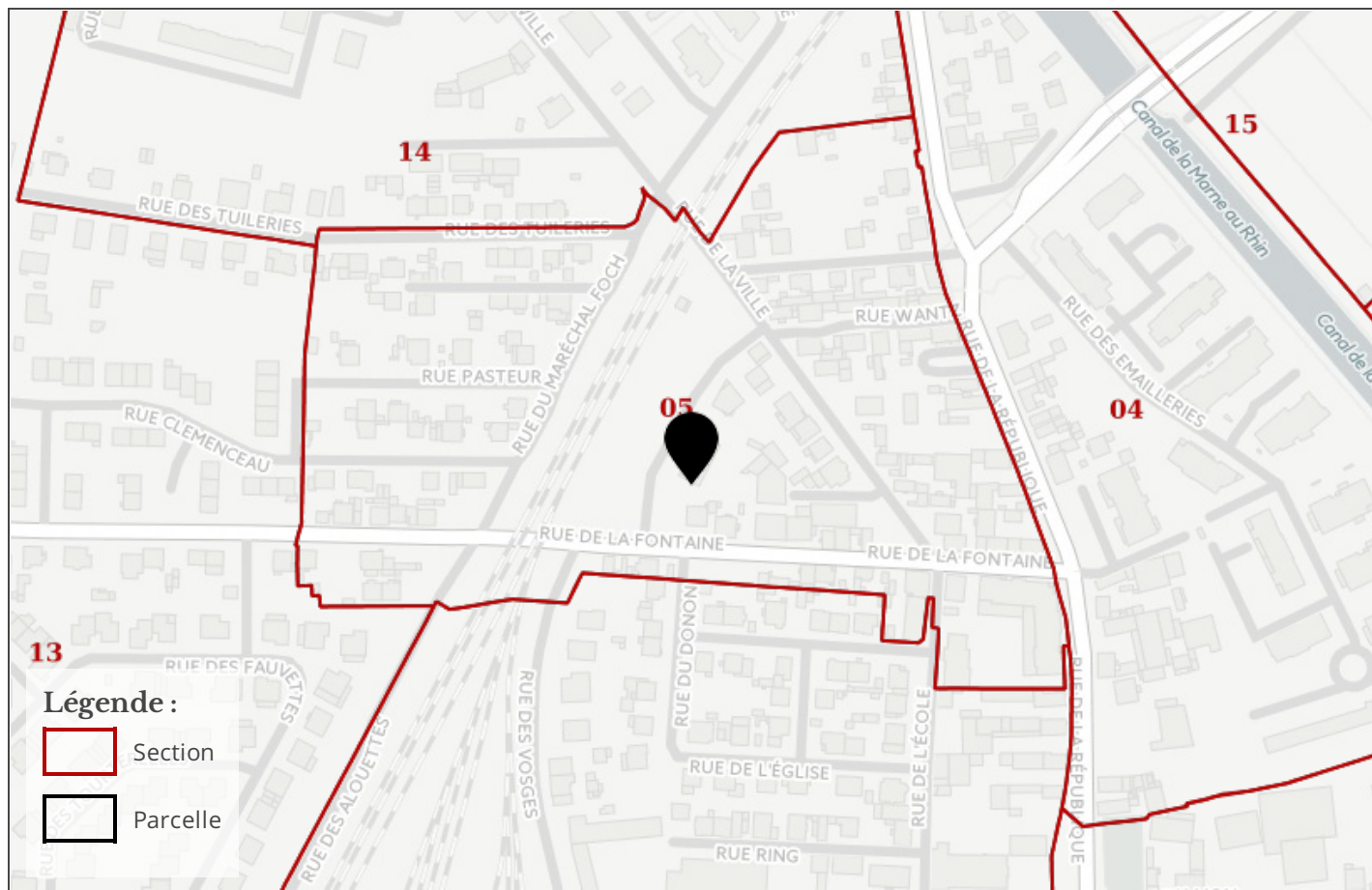
Cartographie des argiles



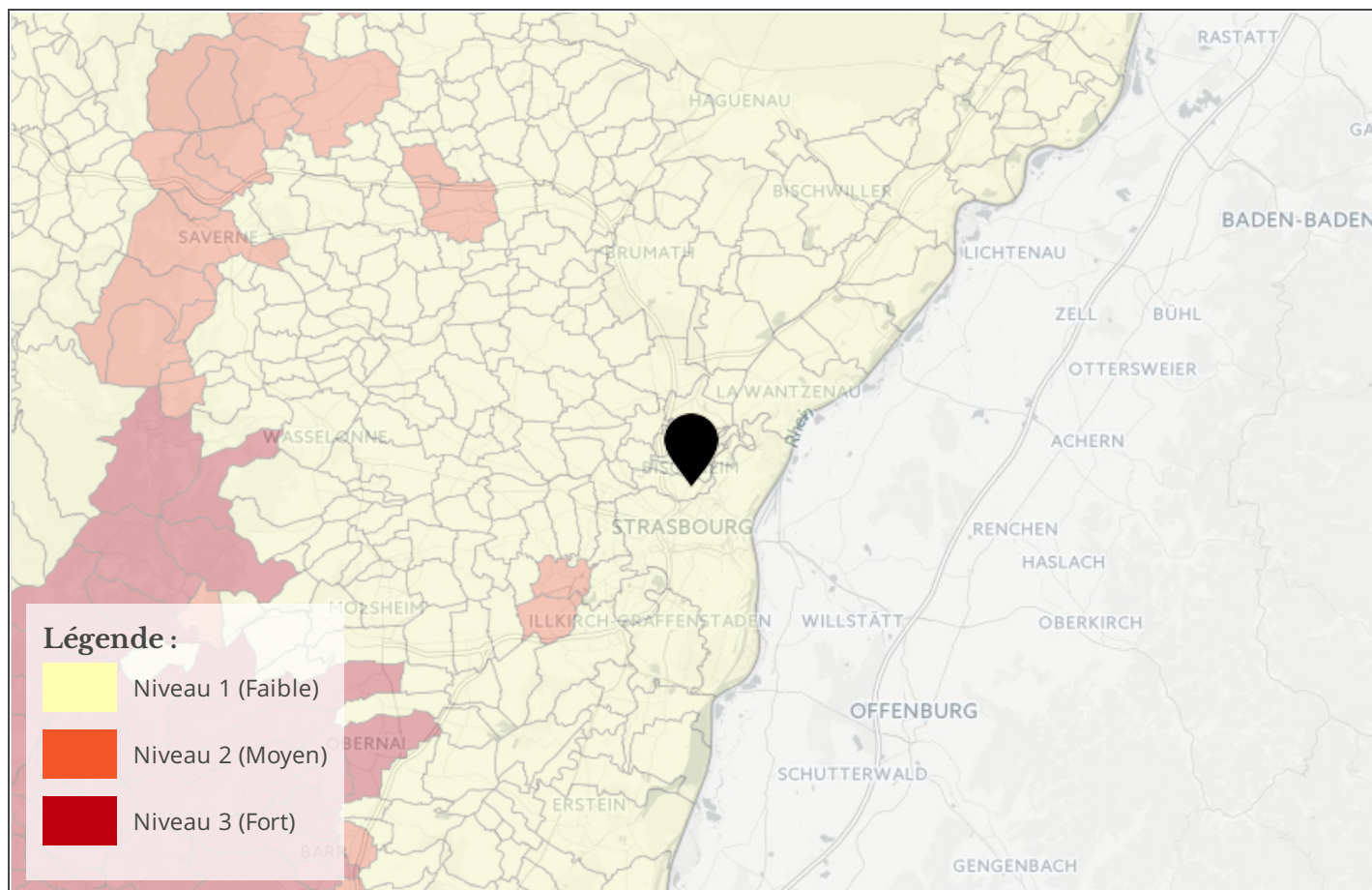
Cartographie des carrières / gypse

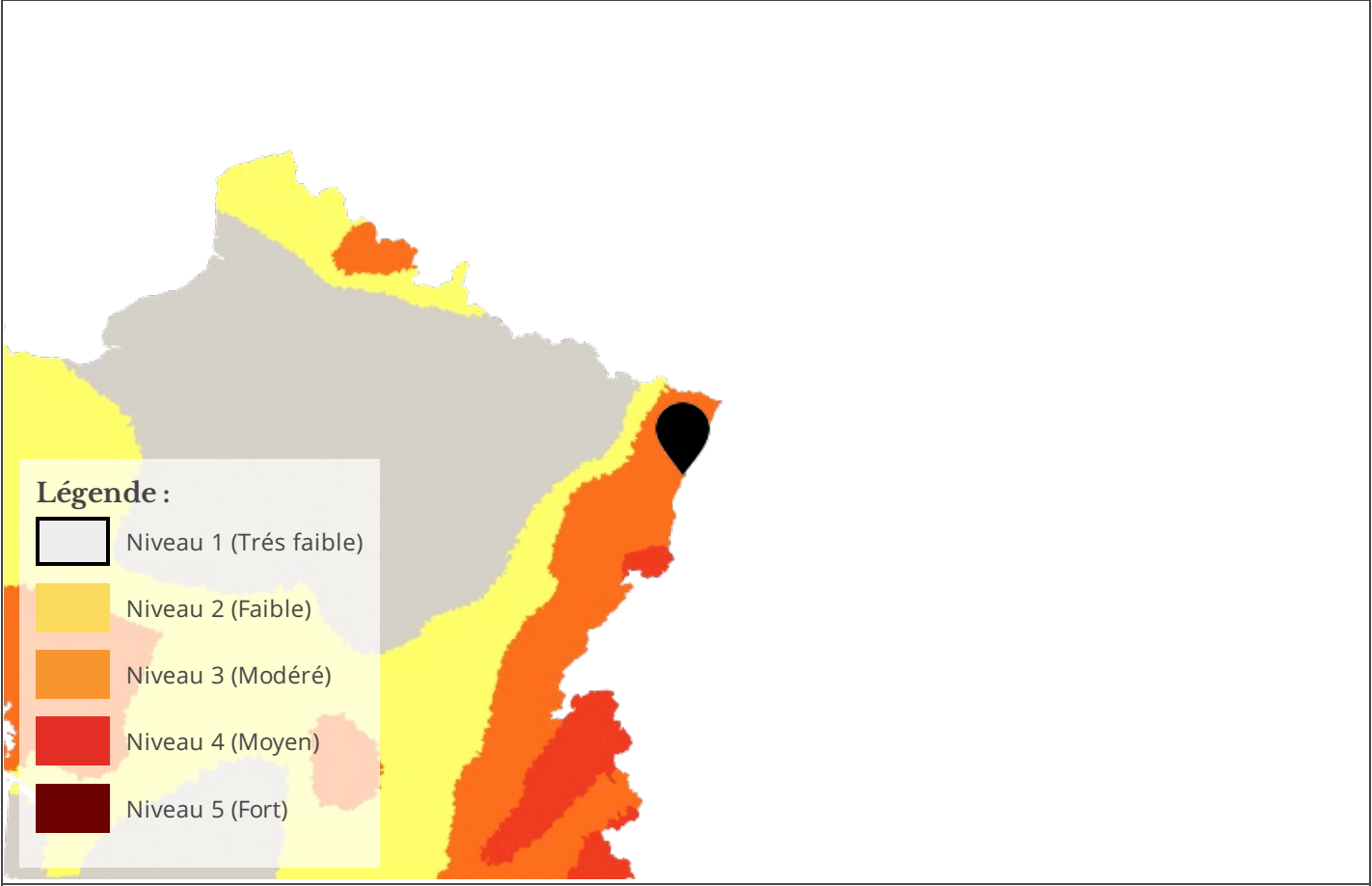


Referentiel cadastral parcelle

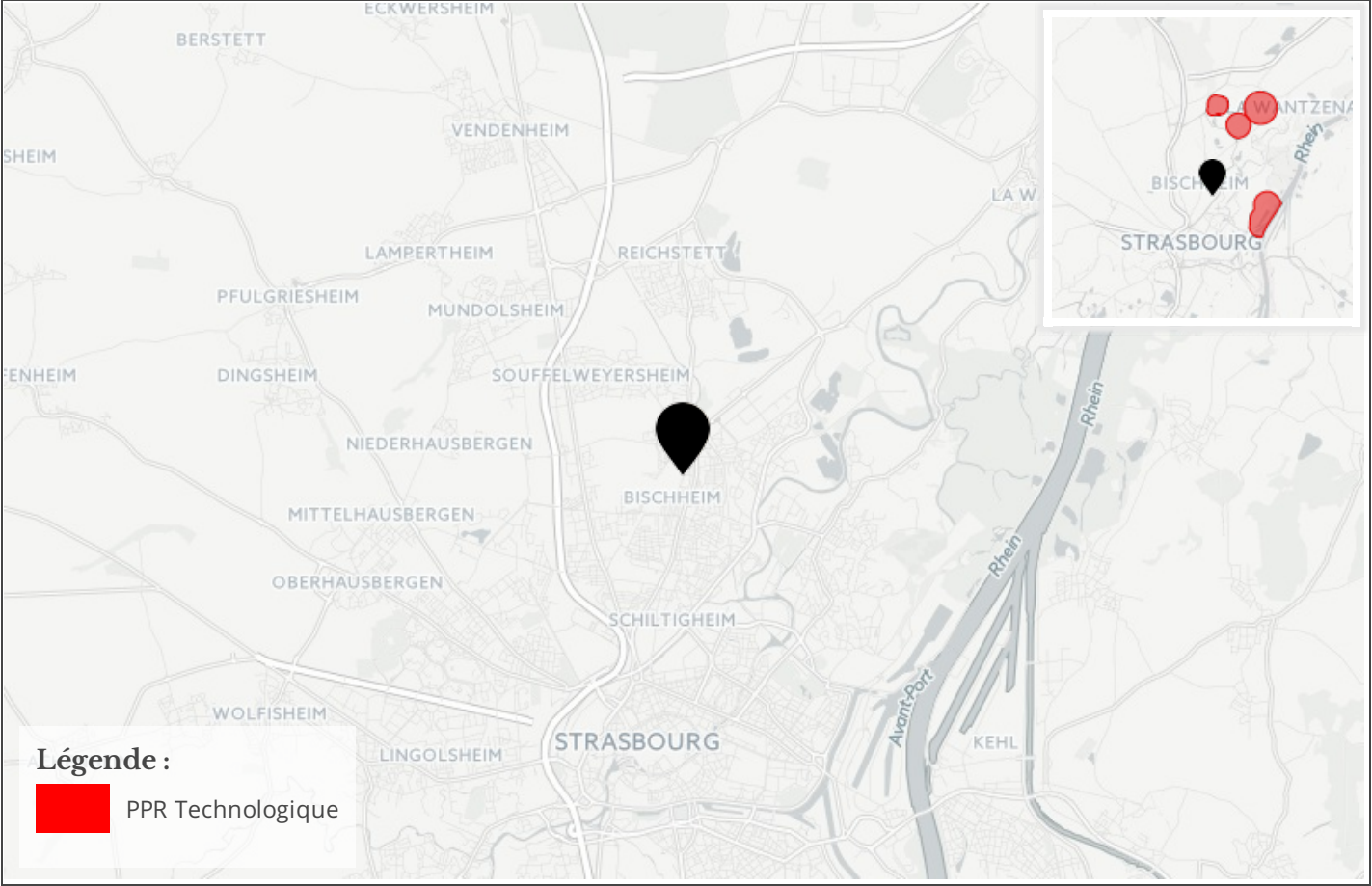


Information RADON

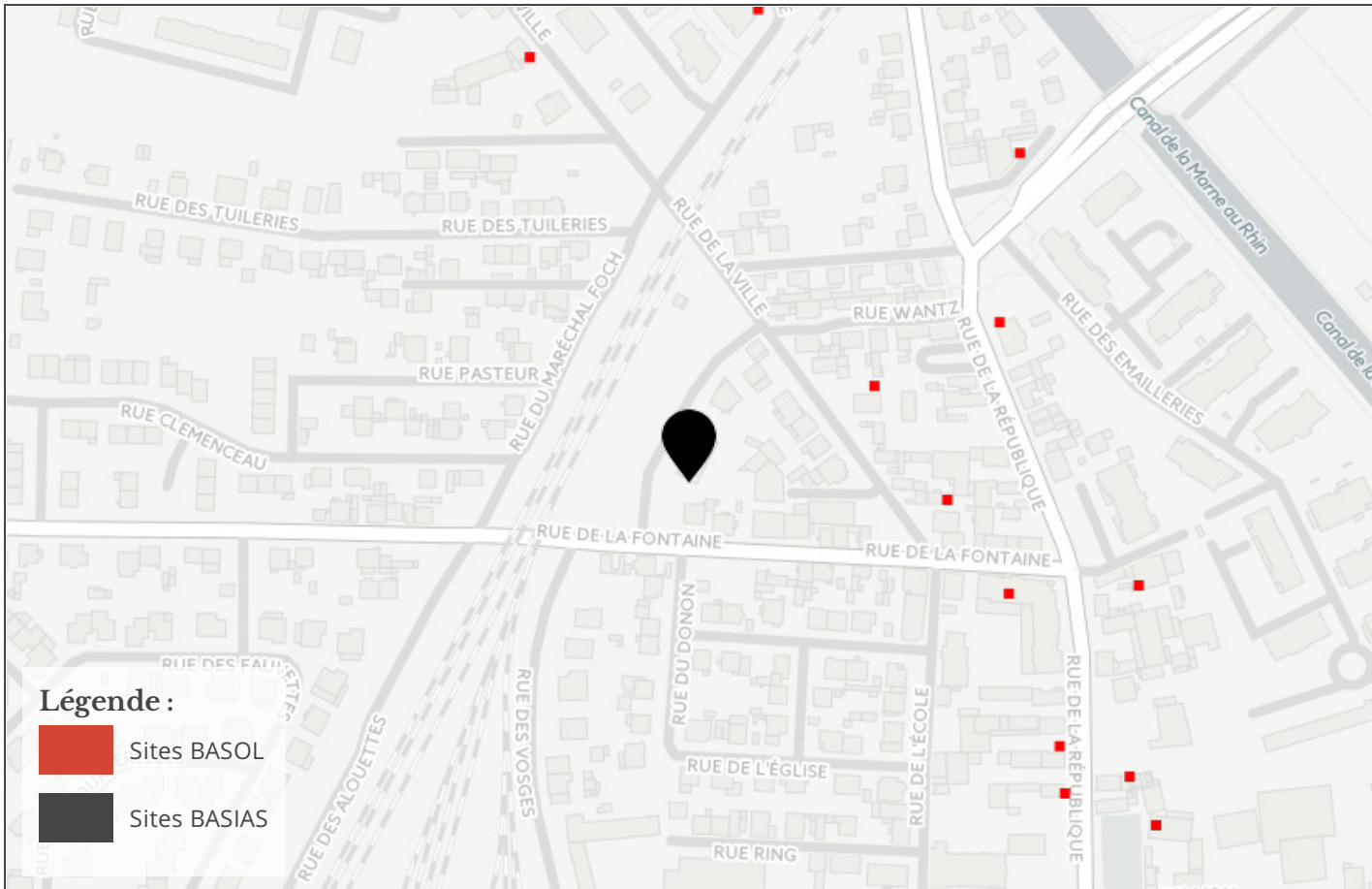




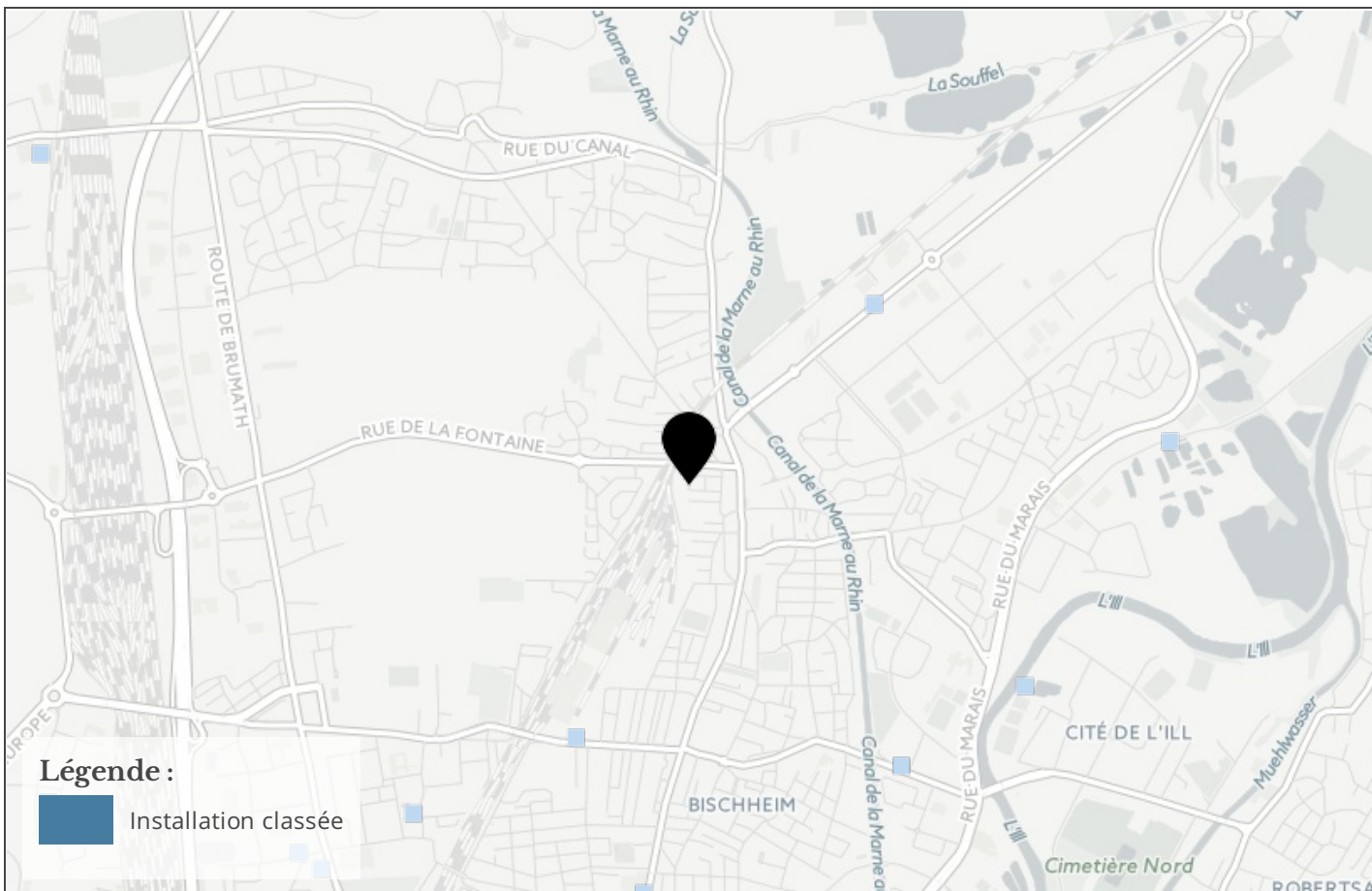
PPR Technologique



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°

du 03 février 2006

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

4 Parc Guirbaden

67800

BISCHHEIM

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** Oui ☐ Non ☒ X

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation ☐ **crue torrentielle** ☐ **mouvements de terrain** ☐ **avalanches** ☐
sécheresse ☐ **cyclone** ☐ **remontée de nappe** ☐ **feux de forêt** ☐
séisme ☐ **volcan** ☐ **autres** ☐

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés **Oui** ☐ **Non** ☐

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** Oui ☐ Non ☒ X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain ☐ **autres** ☐

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés **Oui** ☐ **Non** ☐

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique ☐ **effet thermique** ☐ **effet de surpression** ☐

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé **Oui** ☐ **Non** ☒ X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés **Oui** ☐ **Non** ☐

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **zone 5** ☐ **zone 4** ☐ **zone 3** ☒ X **zone 2** ☐ **zone 1** ☐
 forte moyenne modérée faible très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente **Oui** ☐ **Non** ☐

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur jean Durand
9. Acquéreur - Locataire Jeanne Dupond
10. Lieu / Date BISCHHEIM 17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
ALS6702684	schlick (charles), produits de salaison, 14 rue ville de la hoenheim (67204)	92 mètres
ALS6702685	ets "cineco", atelier de nickelage (réparation de matériel pour brasserie), 4 rue ville de la hoenheim (67204)	124 mètres
ALS6702703	b.c.s.e. (bureau central de sécurité électronique), centre de prévention et de protection de l'habitat., rue fontaine de la hoenheim (67204)	165 mètres
ALS6702680	bomo (victor), transports routiers, 15 rue ville de la hoenheim (67204)	199 mètres
ALS6702720	emailerie alsacienne, ex emailerie de l'est., emailerie., 82 rue république de la hoenheim (67204)	209 mètres
ALS6702683	weiland (jacques), horticulteur., 17 rue ville de la hoenheim (67204)	209 mètres
ALS6702688	huck. (jean-pierre). garage du nord., garage - station service, 66 rue république de la hoenheim (67204)	222 mètres
ALS6702723	garage martin (enseigne peugeot), ex garage du centre lack (andré), ex frieh (gilbert) mécanicien/carrossier., garage., 49 rue république de la hoenheim (67204)	224 mètres
ALS6702689	krieger (rené), nickelage, cuivrage et chromage, 47 rue république de la hoenheim (67204)	241 mètres
ALS6702690	schott (raymond), boucherie - charcuterie., 42 rue république de la hoenheim (67204)	259 mètres
ALS6702713	antar "relais de la mairie", ex antar pétroles de l'atlantique., station service., 40 rue république de la hoenheim (67204)	283 mètres
ALS6702711	hummel (jean-pierre) "garage de la république" (citroën) s.a.r.l., ex garage muller (rémy), garage., 33 rue république de la hoenheim (67204)	319 mètres
ALS6702712	restaurant "du cheval noir". kern (gilbert), restaurant avec dépôt de gaz, 38 rue république de la hoenheim (67204)	319 mètres
ALS6702687	burger (alphonse), ferronnerie d'art et de bâtiment, 103 rue république de la hoenheim (67204)	361 mètres
ALS6702714	garage du lion., garage., 8 rue lion de hoenheim (67204)	372 mètres
ALS6702679	union des coopérateurs d'alsace., magasin, rue république de la / rue maréchal leclerc hoenheim (67204)	413 mètres
ALS6702692	société lyonnaise pour l'exploitation de véhicules.locamion et lev, ex sleve, garage, 1 route wantzenau de la hoenheim (67204)	432 mètres
ALS6702701	koerkel martin sarl, ex koerkel (charles), atelier de carrosserie, tôlerie, peinture, 15 rue maréchal leclerc du hoenheim (67204)	487 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
67.0031	, anc. emailerie alsacienne, 82, rue de la republique hoenheim(67204)	158 mètres

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'IAL

<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-prevention/Protection-civile/IAL-Information-Acquereurs-Locataires#>

Préfecture : Bas-Rhin
en application du IV de l'article

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

BISCHHEIM

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 20/07/1983	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 24/12/1992	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 28/10/1994	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 09/12/1996	☐ Oui ☐ Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**